

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.

2, avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
S.A. au capital de € 76 225
339 304 230 R.C.S. Mulhouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG Audit

Tour Europe
20, place des Halles
BP 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société 2CRSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2CRSI relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Existence des stocks comptabilisés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme mentionné au paragraphe 3.3.3.4 « Stocks » de l'annexe aux comptes annuels, les stocks représentent à la clôture un montant brut de M€ 15,9 et un montant net de M€ 15,2.</p> <p>Compte tenu de l'importance de ces actifs dans le bilan et au regard du nombre significatif de références stockées par votre société, nous considérons qu'il existe un risque sur l'existence des stocks que nous avons considéré comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ assister aux inventaires physiques afin d'analyser la correcte application des procédures d'inventaire et de réaliser des comptages, par sondages, à partir du listing théorique des stocks ;▶ rapprocher nos comptages avec les quantités justifiant les stocks comptabilisés à la clôture ;▶ réaliser des tests de détail, par sondages, sur le correct rattachement à l'exercice des dernières livraisons et des dernières expéditions avant la date de clôture et des premières livraisons et expéditions après la date de clôture.

■ Correct rattachement à l'exercice du chiffre d'affaires de livraison de matériel

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 28 février 2022, votre société réalise un chiffre d'affaires de M€ 35,3 dont M€ 27,5 correspondent à des ventes de produits finis et des marchandises (livraisons de matériel), comme indiqué dans la note 3.3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>La note 3.3.4.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux livraisons de matériel.</p> <p>Nous avons considéré le correct rattachement à l'exercice du chiffre d'affaires de livraison de matériel comme un point clé de l'audit en raison de la saisonnalité de l'activité et de la sensibilité de l'atteinte des objectifs communiqués au marché.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne de l'entité sur la reconnaissance du chiffre d'affaires ;▶ examiner au titre des contrats les plus significatifs, la documentation contractuelle pour identifier l'existence éventuelle de clauses spécifiques, susceptibles d'impacter les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment en fin d'année ;▶ obtenir des confirmations externes pour un échantillon de factures non encore réglées au 28 février 2022 ;▶ à partir des journaux de ventes de fin d'exercice et des journaux de ventes postérieurs à la clôture, réaliser des tests de détail, par sondages, sur le correct rattachement à l'exercice et la réalité des ventes en les rapprochant avec les pièces justificatives (bons de livraison et procès-verbaux de réception émargés par le client, et factures).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société 2CRSI par votre assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet FIDUCIAIRE DE REVISION S.A. et du 25 septembre 2017 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 28 février 2022, le cabinet FIDUCIAIRE DE REVISION S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année (dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

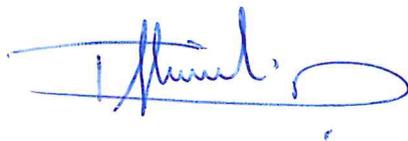
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Didenheim et Strasbourg, le 8 août 2022

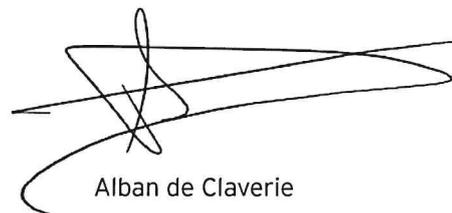
Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.



Philippe Pflimlin

ERNST & YOUNG Audit



Alban de Claverie

3 COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA

3.1. COMPTE DE RESULTAT DE 2CRSi SA

Rubriques	France	Export	Montant N (12 mois)	Montant N-1 (12 mois)
Ventes de marchandises et produits finis	14 805 959	12 706 459	27 512 418	26 217 551
Production vendue de services	2 930 552	4 807 294	7 737 846	8 787 943
Chiffre d'affaires net	17 736 510	17 513 754	35 250 264	35 005 493
Production stockée			(1 214 099)	3 020 476
Production immobilisée			3 803 066	15 670 577
Subventions d'exploitation			21 572	
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 187 633	1 157 761
Autres produits			21 090 647	398 821
Produits d'exploitation			60 139 082	55 253 129
Achats de marchandises, mat. premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			23 047 302	32 496 711
Variations de stock (marchandises, mat. premières et autres appro.)			(1 080 143)	1 808 638
Autres achats et charges externes			9 668 929	14 970 573
Impôts, taxes et versements assimilés			283 235	292 795
Salaires et traitements			5 124 624	5 173 937
Charges sociales			1 988 610	2 015 483
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 384 055	2 290 896
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 017 534	2 553 880
Dotations aux provisions pour risques et charges			143 498	171 251
Autres charges			18 111 590	519 702
Charges d'exploitation			60 689 233	62 293 865
Résultat d'exploitation			(550 150)	(7 040 737)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			0	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			973 830	1 266 169
Reprises sur provisions et transferts de charges			995 540	1 758
Différences positives de change			79 184	56 487
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			2 048 554	1 324 414
Dotations financières aux amortissements et provisions			683 677	2 845 990
Intérêts et charges assimilées			2 902 066	405 228
Différences négatives de change			111 147	174 715
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			3 696 890	3 425 933
Résultat financier			(1 648 336)	(2 101 519)
Résultat courant avant impôts			(2 198 487)	(9 142 256)

Compte de Résultat (suite)

Rubriques	Montant N (12 mois)	Montant N-1 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	126 104	78 659
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	126 104	78 659
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61 791	2 759 506
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	74 681	54 388
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		89 789
Charges exceptionnelles	136 473	2 903 684
Résultat exceptionnel	(10 369)	(2 825 024)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(341 790)	(369 500)
Total des produits	62 313 741	56 656 202
Total des charges	64 180 806	68 253 982
Bénéfice ou perte	(1 867 065)	(11 597 780)

3.2. BILAN DE 2CRSi SA

Bilan Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N (12 mois)	Montant net N-1 (12 mois)
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 040 587	1 859 222	1 181 365	1 315 307
Concessions, brevets et droits similaires	328 077	283 035	45 042	132 710
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 023	7 023	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	1 494 707		1 494 707	901 167
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	540 959	306 197	234 761	315 919
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 955 243	1 612 659	4 342 585	13 101 129
Autres immobilisations corporelles	2 094 930	1 161 911	933 019	1 167 714
Immobilisations corporelles en cours	1 135 537		1 135 537	0
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	4 294 155	2 716 681	1 577 473	1 442 603
Créances rattachées à des participations				11 272 956
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	431 354	5 846	425 508	455 919
Actif immobilisé	19 322 572	7 952 574	11 369 998	30 105 424
Stocks de matières premières, d'approvisionnements	2 251		2 251	2 594
Stocks d'en-cours de production de biens	522 969		522 969	1 477 595
Stocks d'en-cours de product° de services				
Stock de marchandises et produits finis	15 469 230	816 121	14 653 109	14 373 415
Avances, acptes versés sur commandes	190 197		190 197	421 461
Créances clients et comptes rattachés	17 929 784	1 965 101	15 964 683	8 253 294
Autres créances	36 401 647		36 401 647	33 525 012
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Dont actions propres :				
Disponibilités	1 148 216		1 148 216	1 378 878
Charges constatées d'avance	1 167 912		1 167 912	1 054 337
Actif circulant	72 832 206	2 781 222	70 050 983	60 486 586
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecart de conversion actif</i>	28 498		28 498	851 032
TOTAL	92 183 276	10 733 796	81 449 480	91 443 042

Bilan Passif

Rubriques	Montant net N (12 mois)	Montant net N-1 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé : 1 596 909)	1 596 909	1 596 909
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	42 317 061	48 576 864
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	160 051	160 051
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : 0)	28 881	28 881
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants : 0)		1 027 161
Report à nouveau		4 485 816
RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 867 066)	(11 597 780)
Subventions d'investissement	780 428	
Provisions réglementées		
Capitaux propres	43 016 264	44 277 902
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	165 222	340 222
Autres fonds propres	165 222	340 222
Provisions pour risques	143 498	897 697
Provisions pour charges		72 213
Provisions pour risques et charges	143 498	969 910
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 286 678	26 213 105
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs : 0)	762	5 827
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	430 542	2 242 908
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 169 097	12 248 774
Dettes fiscales et sociales	4 446 475	3 015 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		49 200
Autres dettes	1 360 188	49 445
Produits constatés d'avance	3 514 240	2 008 426
Dettes	37 207 982	45 833 403
<i>Ecarts de conversion passif</i>	<i>916 513</i>	<i>21 605</i>
TOTAL	81 449 480	91 443 042

3.3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE 2CRSi SA

3.3.1. Faits caractéristiques – Evènements postérieurs à la clôture

FAITS CARACTERISTIQUES

Blade

Client historique du Groupe, le groupe Blade est spécialiste du cloud PC à destination des joueurs de jeux vidéo. Depuis 2017, 2CRSi a accompagné Blade dans son développement en lui fournissant une infrastructure de serveurs haute performance à consommation énergétique réduite.

Les différents contrats conclus avec le Groupe Blade ont porté soit sur la vente de serveurs assortis de clauses de réserves de propriété tant que le matériel n'est pas payé, soit sur la location de serveurs avec option d'achat en fin de contrat. Le matériel loué par 2CRSi a partiellement fait l'objet de financement à travers des contrats de cession-bail auprès d'établissements bancaires.

Sur l'exercice 2020/21, le chiffre d'affaires réalisé avec l'ensemble du groupe Blade avait représenté 7,8 M€, correspondant principalement aux factures de loyers émises sur l'exercice.

Le 2 mars 2021, la société Blade est entrée en redressement judiciaire. Sa filiale américaine, Blade Global Corp, s'est placée le 1er mars 2021 sous la protection du « Chapter 11 » de la loi sur les faillites des Etats-Unis d'Amérique.

A compter de ces annonces, les deux sociétés ont poursuivi leur activité le temps de la mise en place d'un plan de cession et du choix d'un éventuel repreneur.

Le 30 avril 2021, le Tribunal de Commerce de Paris a désigné la société hubiC, appartenant au groupe OVHcloud, comme repreneur unique de l'activité de Blade SAS. Le tribunal a arrêté le plan de cession d'une partie des actifs utilisés par Blade SAS, en prenant acte des engagements de règlement d'un montant de 10,5 M€ HT par hubiC à 2CRSi. Cette somme a été effectivement perçue en totalité le 17 mai 2021. Le tribunal a également acté le principe d'une restitution du matériel livré par 2CRSi à Blade postérieurement au 1er janvier 2020.

Par décision du 3 mai 2021, l'United States Bankruptcy Court de Californie a autorisé la vente d'une partie des actifs détenus pas la société Blade Global Corporation à une entité américaine dépendant d'hubiC. Les équipements 2020, propriété de 2CRSi, sont exclus de cette vente et leur récupération dans différents data centers s'est étalée sur plusieurs mois. En complément, 2CRSi a soumis un « proof of claim » le 10 mai en vue d'obtenir le paiement de toute ou partie de ses créances dans le cadre de la liquidation de la société Blade Global Corporation et une requête pour obtenir le paiement des loyers dus à 2CRSi pour la période postérieure au dépôt de bilan dans le cadre de la poursuite de l'activité. A ce titre, un paiement de 590 k\$ (534 k€) a été reçu le 18/03/2022, le revenu correspondant a été constaté sur l'exercice 21/22.

Les impacts dans les comptes sociaux de 2CRSi au 28/02/2022 sont les suivants :

1. En 2019, 2CRSi avait participé à l'augmentation de capital de Blade SAS en investissant 2 M€ par compensation de créances. Compte tenu de l'entrée de Blade en procédure collective, cet investissement avait été intégralement déprécié à fin février 2021.
2. Concernant les créances relatives aux contrats antérieurs au 31/12/2019 (équipements acquis par hubiC), 2CRSi avait négocié un accord de rééchelonnement de créances commerciales avec le Groupe Blade fin 2019. Le solde de cette créance s'élevait à 11,3 M€ (TTC) au 28 février 2021. Le prix payé par hubiC en échange de ce matériel (10,5 M€ HT - 12,6M€ TTC) a permis de compenser intégralement l'impact dans les comptes sociaux de l'annulation de ces créances.

Par ailleurs, un produit constaté d'avance associé à ces créances et portant sur les intérêts facturés à échoir s'élevait à 0,6 M€ au 28 février 2021 et a été annulé.

Les financements obtenus par 2CRSi auprès d'organismes de financement au titre des matériels repris par hubiC (3,1 M€ TTC) ont été remboursés sur l'exercice.

3. Concernant les contrats de location intervenus postérieurement au 1er janvier 2020, Blade n'était pas propriétaire des biens loués. Ces équipements propriété de 2CRSi figuraient en immobilisations corporelles pour une valeur nette comptable de 9,5 M€ au 28 février 2021 (10,7 M€ en valeur brute). Une partie du matériel fait par ailleurs l'objet d'un contrat de financement auprès d'organismes bancaires et n'est donc pas comptabilisé en immobilisations dans les comptes de 2CRSi.

2CRSi a recommercialisé une partie de ce matériel ainsi que la quasi-totalité du matériel commandé par Blade mais dont la livraison n'avait pas été effectuée au moment de l'entrée en redressement judiciaire. Le reste du matériel a été cédé au 28 février 2022 pour une valeur de 8,8 M€ HT (valeur nette comptable de 7,3 M€) à une de ses filiales à 100% ; la société BOSTON FRANCE (intégrée globalement dans les comptes consolidés). Cette cession entre dans le cadre d'un projet de réorganisation des entités du groupe.

Les créances au titre des loyers impayés (1,8M€ HT au 28 février 2021) sur les contrats de location intervenus postérieurement au 1er janvier 2020 avaient été totalement dépréciées à fin février 2021.

La comptabilisation des factures émises au cours de l'exercice 2021-2022 pour un total de 2,7 M€ a été intégralement neutralisée par une écriture d'avoir à établir qui apparaît à l'actif du bilan.

En synthèse, les positions bilanciellees liées au groupe Blade à fin février 2022 dans les comptes sociaux de 2CRSi SA sont les suivantes (montants en milliers d'euros) :

En milliers d'euros

Eléments	28/02/2021				28/02/2022			
	Actif			Passif	Actif			Passif
	Valeur brute	Amort. Dépré.	Valeur nette		Valeur brute	Amort. Dépré.	Valeur nette	
1) Au titre des contrats antérieurs au 31 décembre 2019								
Créances rattachées à des participations (net PCA)	10 679	0	10 679		0	0	0	
Dettes au titre des contrats de financement				3 128				0
2) Au titre des contrats postérieurs au 1er janvier 2020								
Immobilisations corporelles	10 700	(1 200)	9 500		0	0	0	
Créances rattachées à des participations	0	0	0		0	0	0	
Clients douteux	1 782	(1 764)	18		1 782	(1 764)	18	
Stocks					102	0	102	
Dettes au titre des contrats de financement								
3) Autres éléments								
Titres de participations	2 039	(2 039)	0		2 039	(2 039)	0	
TOTAL	25 200	(5 003)	20 197	3 128	3 923	(3 803)	120	0

Et l'impact en compte de résultat est le suivant :

En milliers d'euros

Eléments	Montant (en milliers d'euros)
Autres produits (Cession hubic - contrat antérieur 2020)	10 500
Loyers complémentaires	742
Produits d'exploitation	11 242
Dotations aux amortissements sur immobilisations	31
Autres charges : créance irrécouvrable	7 514
Charges d'exploitation	7 545
Résultat d'exploitation	3 697
Autres intérêts et produits assimilés	611
Reprises sur provisions et transferts de charges	267
Produits financiers	878
Intérêts et charges assimilées	2 541
Charges financières	2 541
Résultat financier	(1 663)
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	132
Charges exceptionnelles	132
Résultat exceptionnel	(132)
Bénéfice ou perte	1 903

Cet impact de Blade n'inclut pas les impacts (positifs ou négatifs) de la recommercialisation des matériels sur l'exercice dont les produits sont constatés soit en chiffre d'affaires soit en autres produits selon la nature des opérations.

PENURIE MONDIALE DE COMPOSANTS

Comme l'ensemble des acteurs du secteur, 2CRSi est impacté par la pénurie mondiale de composants électroniques qui a été amplifiée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

Cette pénurie se traduit par un renchérissement des coûts d'approvisionnements et logistiques et un allongement du délai de réalisation des affaires.

CREATION DE NOUVELLES IMPLANTATIONS A L'INTERNATIONAL

En octobre 2021, la filiale 2CRSi Canada Inc. est créée au Canada. Elle est détenue à 100 % par 2CRSi SA. Cette nouvelle implémentation permettra d'accroître la présence du groupe en Amérique du Nord et d'assurer une présence dans un pays très sensible aux problématiques de développement durable.

La filiale n'a démarré son activité que sur l'exercice 2022/2023 et il n'y a pas d'investissement significatif à fin février 2022.

PROJET EUROPEEN D'INDEPENDANCE NUMERIQUE

2CRSi a été sélectionné par la Commission Européenne pour contribuer à concevoir et fabriquer des systèmes de calcul haute performance (HPC) 100% européens.

Le projet PILOT (dont l'acronyme signifie pilote utilisant des technologies indépendantes, locales et ouvertes) européen sera la première réalisation de deux accélérateurs haute performance de calcul (HPC) et d'analyse de données (HPDA1), entièrement conçus, mis en œuvre et fabriqués en Europe et détenus par l'Europe. Dans le cadre de ce projet, 2CRSi fournira des solutions serveur basées sur sa plateforme OCtoPus pour systèmes hôtes et solutions ouvertes d'accélérateurs de calcul, et travaillera également sur l'intégration de la solution dans des bacs à immersion et sur la communication entre les différents bacs du système.

La présence de 2CRSi au sein de ce consortium place le Groupe au premier rang des acteurs technologiques européens. Elle démontre également l'intérêt pour la stratégie de 2CRSi : concevoir des serveurs à faible consommation énergétique qui sont aussi produits localement. Des engagements forts qui permettent aujourd'hui à 2CRSi de se distinguer des principaux acteurs du marché.

Pour 2CRSi, le coût total du projet est estimé à 4,8 M€, financé à 50% par la Commission Européenne. Des financements additionnels sont en cours de discussion auprès d'autres organismes publics. Au 28 février 2022, la société a perçu une avance de 1,2 M€ de l'Union Européenne, comptabilisée en avances au passif du bilan en « autres dettes ». Le produit de la subvention sera comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation du projet.

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

2CRSi SA bénéficie de plusieurs prêts pour un total de 9,7 M€ garanti par l'Etat français à hauteur de 90% (PGE), mis en place au cours du deuxième semestre de l'exercice 2020/2021. Ce financement a été obtenu auprès de banques de premier plan, partenaires historiques du Groupe. Ces financements ont une maturité initiale d'un an et 2CRSi a opté au cours du deuxième semestre de l'exercice 2021-2022 pour un remboursement sur 5 années additionnelles. Les remboursements qui selon les contrats sont soit mensuels ou trimestriels débuteront en novembre 2022.

CONTROLE FISCAL

2CRSi SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal (vérification de comptabilité), portant sur les exercices 2017 et 2018 (période du 01/01/2017 au 31/12/2018), qui a démarré le 04/02/2020 et pris fin en octobre 2021.

Ce contrôle s'est soldé par une rectification comptable de 52 milliers d'euros qui a été comptabilisée en charge exceptionnelle à la clôture de l'exercice.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE BOSTON FRANCE

En application des dispositions de l'article L233-42 du code de commerce, 2CRSi SA, associé unique de la Sàrl Boston France, a décidé le 25/02/2022 de reconstituer les capitaux propres de cette dernière à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette opération s'est déroulée en deux étapes :

- 1- Le capital social de la société Boston France a été augmenté par incorporation des créances à hauteur de 624 300,96 euros afin de le porter de 75 000 euros à 699 300,96 euros.

- 2- Le capital social de la société Boston France a été réduit de 699 300,96 euros à 75 000 euros par imputation des pertes à hauteur de 624 300,96 euros.

Il en résulte une augmentation de la valeur des titres de 188 400 euros à 812 700,96 euros qui ont été dépréciés en fonction des capitaux propres de la société Boston France au 28/02/2022, soit 677 830,63 euros.

Compte-tenu de la reprise de la provision sur la créance incorporée dans l'augmentation de capital de 515 390,19 euros et la reprise de la provision pour dépréciation des titres de l'exercice précédent pour 188 400 euros, l'impact net sur l'exercice est une charge de 25 959 euros.

GAMESTREAM

2CRSi a fait sur l'exercice 2021-2022 une avance en compte courant de 100 000 euros à la société Gamestream, dans la perspective d'une participation à une augmentation de capital prévue au cours de l'année 2022.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

AUGMENTATION DE CAPITAL

142 722 nouvelles actions ont été émises à l'échéance du plan d'AGA du 18/03/2020 et confirmé par une délibération du conseil d'administration du 21/03/2022. Le nouveau capital social de la société est fixé à la somme de 1 609 753,68 euros. Il est divisé en 17 886 152 actions de 0,09 euro de valeur nominale.

REVOCAION D'UN MANDATAIRE

Lors de sa réunion du 6 mai 2022, le Conseil d'administration de 2CRSi a mis fin aux fonctions de Directeur Général Délégué de 2CRSi de Madame Marie de Lauzon. Madame Marie de Lauzon a conservé son mandat au Conseil d'Administration de 2CRSi SA jusqu'au 9 juillet, date à laquelle elle a démissionné du Conseil d'Administration.

SINISTRE DANS LE BATIMENT DE PRODUCTION DE STRASBOURG (INONDATION)

Un sinistre est survenu dans le bâtiment de production de Strasbourg dans la nuit du 26 au 27 juin 2022. De la grêle a percé la toiture et de l'eau s'est infiltrée à de nombreux endroits, rendant non commercialisable des stocks. L'évaluation des dommages est en cours. 2CRSi ainsi que le propriétaire du bâtiment bénéficient d'une assurance pour ce type de dommages.

AUTRES INFORMATIONS

2CRSi SA est une société cotée sur Euronext Paris compartiment C. Elle est détenue à 38,51 % par la Holding Alain Wilmouth SASU.

La société ne respecte pas à la date du 28 février 2022 certains ratios convenus dans le contrat de prêt sénior conclu le 05/12/2019, en vue du financement de l'acquisition de Boston Limited. La Banque a depuis renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette. Le solde de la dette restant due au titre de ce contrat d'emprunt s'élève à 9 M€.

Les litiges existants ou nés au cours de l'exercice 2021-2022 ont fait l'objet d'une analyse et ont été provisionnés en fonction de la probabilité de sortie de trésorerie que leur résolution pourrait générer.

3.3.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général au Règlement ANC n°2014-03.

Le bilan de la période présente un total de 81 449 480 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 62 313 741 euros et un total de charges de 64 180 806 euros, dégagant ainsi un résultat de (1 867 065) euros (perte).

La période considérée débute le 01/03/2021 et finit le 28/02/2022. Elle a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation notamment sur la base:

- de la trésorerie disponible à la date d'arrêté des comptes de l'exercice ;
- des prévisions d'encaissements sur les contrats en cours et les contrats en négociation. Ces prévisions d'encaissements sont par nature soumises à des aléas, notamment en période de crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 ;
- de la finalisation prochaine des discussions avec plusieurs clients intéressés à acquérir ou louer le matériel récupéré de Blade qui est immédiatement ou quasi immédiatement disponible dans la filiale Boston France ;
- de la perception d'une indemnisation de l'assurance au titre des dommages subis lors de l'inondation en juin du site de production de Strasbourg ;
- Et de l'absence d'exigibilité anticipée de la dette bancaire en cas de non-respect de certains ratios financiers sur les 12 mois à venir et du maintien par les partenaires bancaires des lignes de financement et de découverts actuellement mobilisables.

2CRSI n'anticipe pas de difficulté particulière à recourir si besoin à des financements complémentaires à court, moyen ou long terme.

A fin février 2022, le Groupe ne respecte pas certains ratios financiers convenus dans le contrat d'un prêt senior dont le solde restant dû s'élève à 9 M€ à la date de la publication des comptes annuels. La banque a depuis confirmé son renoncement à l'exigibilité anticipée de la dette.

Au 18 juillet 2022, la trésorerie brute s'élève à -1,8 M€, auxquels s'ajoutent des lignes de financement mobilisables de 3,5 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée).

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle ou prix de vente probable d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- La société a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence d'une commande ou d'un contrat ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- La société a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus et les frais de recherche sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les durées d'amortissements sont indiquées ci-dessous :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de développement	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 6 ans
Brevets	Linéaire	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les durées d'amortissements sont indiquées ci-après :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	6 ans
Installations techniques	Linéaire	9 à 20 ans
Outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements installations générales	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées par des titres de participation dans des sociétés et des dépôts de garantie.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change

de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

STOCK ET EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (dernier prix d'achat et frais accessoires, rabais ou remise déduit).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation ramène le stock de marchandises et matières premières à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente. Une provision pour dépréciation des composants est constatée lorsque leur prix sur le marché est inférieur à leur coût d'acquisition.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

CONTRAT D'AVANCE BPI

Dans le cadre de son financement à court terme, la société a conclu un contrat « Avance+ » avec BPI. Dans le cadre de ce contrat :

- les créances financées sont maintenues dans les comptes auxiliaires clients dans la mesure où le risque de recouvrement n'est pas transféré ;
- les droits à tirage utilisés à la clôture de l'exercice figurent en autres dettes ;
- les retenues de garantie sont présentées en autres créances ;
- les intérêts inhérents à ces contrats sont classés en charges financières alors que les commissions sont classées en charges externes.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges visent à couvrir les risques identifiés à la date de clôture qui peuvent engendrer des charges quantifiables. Elles sont évaluées de façon individuelle.

Les indemnités de départ à la retraite sont enregistrées en charges lors de leur paiement dans les comptes sociaux. Elles ne font pas l'objet de provisions.

SUBVENTIONS

1) Traitement comptable des subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées sont comptabilisées dans les capitaux propres. Le montant est viré au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens concernées.

2) Traitement comptable des subventions d'exploitation et des subventions d'équilibre

Les subventions d'exploitation sont celles dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. Les subventions d'équilibre sont octroyées afin de compenser, en tout ou partie, la perte globale qu'elle aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée. Le traitement comptable de ces 2 types de subvention consiste à un enregistrement immédiat en produit.

La date d'enregistrement de la subvention est différente selon les clauses du contrat :

a) Absence de condition

Lorsqu'elle est accordée sans condition, la subvention est comptabilisée à la date de son octroi.

b) Condition résolutoire

Si la subvention accordée doit être restituée en cas de non-respect par l'entreprise de conditions fixées dans la convention, il y a condition résolutoire. Dans ce cas, elle est comptabilisée en produit dès la signature de l'accord.

c) Condition suspensive

Si la subvention n'est accordée que lorsque l'entreprise aura satisfait certaines conditions techniques (par exemple, la réalisation de dépenses de recherche), il y a condition suspensive. Dans ce cas, elle est comptabilisée en produit dès que les conditions sont remplies.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Le degré d'exposition aux risques de marché est relativement faible. Seul le taux de change peut avoir un impact qui est maîtrisé avec les solutions mises en place par la société (couverture de change ponctuelle).

3.3.3. Notes sur le bilan

3.3.3.1. Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création Virements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	2 747 774		292 813	0	3 040 587
Autres immobilisations incorporelles	378 384		36 037	79 320	335 101
Immobilisations incorporelles en cours	901 167		886 353	292 813	1 494 707
Total Immobilisations Incorporelles	4 027 325		1 215 203	372 133	4 870 395
Immobilisations Corporelles					
Constructions sur sol d'autrui	469 286			0	469 286
Constructions installations générales	71 672			0	71 672
Installations techniques et outillage industriel	14 982 228		2 952 442	11 979 427	5 955 243
Installations générales, agencements et divers	458 343			0	458 343
Matériel de transport	307 885		2 999	0	310 884
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 320 412		87 649	82 357	1 325 704
Immobilisations Corporelles en cours			1 135 537	0	1 135 537
Total Immobilisations Corporelles	17 609 826		4 178 628	12 061 784	9 726 669
Total général	21 637 150		5 393 831	12 433 917	14 597 064

Concernant les immobilisations incorporelles :

- 292 813 euros de projets de développement du service R&D, comptabilisés en immobilisations en cours sur les exercices précédents, ont été activés et transférés en frais de développement
- un total de 764 609 euros de frais de développement (relatif à plusieurs projets du service R&D), a été comptabilisé en immobilisations incorporelles en cours sur l'exercice 2021-2022.

Concernant les immobilisations corporelles :

- Sur la diminution de 11 979 427 euros, 10 698 507 euros correspondent au matériel antérieurement loué à Blade et transféré en stock au cours de l'exercice pour une valeur nette comptable de 9 504 023 euros.
- Les acquisitions d'immobilisations corporelles en cours comprennent les investissements dans les installations techniques et l'agencement de notre data center aux Etats-Unis (Rouses Point) pour un total de 847 845 euros.
- Le poste « Installations techniques et outillage industriel » comprend du matériel loué à des clients. La valeur nette comptable de ce matériel loué s'élève à 4 184 139 euros au 28 février 2022. La valeur de la production immobilisée à ce titre au cours de l'exercice 2021-2022 est de 2 916 713 euros.

Immobilisations financières

	Valeur Brute début d'exercice	Acquisitions apports, création Virements	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Depreciation en fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Immobilisations Financières						
Autres participations	3 669 854	624 301	0	4 294 155	2 716 681	1 577 473
Prêts et autres immobilisations financière	11 272 956	266 661	11 539 617	0	0	0
Total Immobilisations Financières	14 942 810	890 962	11 539 617	4 294 155	2 716 681	1 577 473
Total général	14 942 810	890 962	11 539 617	4 294 155	2 716 681	1 577 473

La société 2CRSi a acquis des titres de Blade à hauteur de 2 millions d'euros le 28 octobre 2019 par compensation de créance. Cette participation a été dépréciée à 100 % dans les comptes clos au 28/02/2021. La liquidation de la société Blade n'ayant pas encore été prononcée à la date de la clôture, la valeur brute totalement dépréciée, reste à l'actif du bilan.

Au 28/02/2021 figurait à l'actif une créance financière de 11,3 millions d'euros auprès de la société Blade qui a été soldée au cours de l'exercice à la suite du rachat d'une partie du matériel par la société hubiC.

Autres Immobilisations financières

	Valeur Brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Depreciation en fin d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Autres Immobilisations Financières						
Contrat de liquidité	177 617	1 799 908	1 828 298	149 227	0	149 227
Dépôts et cautionnement	286 782	5 197	9 853	282 126	0	282 126
Total Autres Immobilisations Financières	464 400	1 805 106	1 838 152	431 354	0	431 354
Total général	464 400	1 805 106	1 838 152	431 354	0	431 354

Au cours de l'exercice, 190 651 actions propres ont été achetées et 184 686 actions ont été vendues dans le cadre du contrat de liquidité. Au 28/02/2022, le solde est de 21 475 actions propres pour une valeur au cours de clôture de 85 900 euros. La société a comptabilisé en résultat exceptionnel une moins-value nette de 28 390 euros (bonis 10 071 euros – malis 38 461 euros) au cours de l'exercice.

3.3.3.2. Amortissements

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	1 432 467	426 755	0	1 859 222
Autres immobilisations incorporelles	245 673	52 601	8 216	290 058
Total Immobilisations Incorporelles	1 678 140	479 356	8 216	2 149 280
Immobilisations Corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	165 233	78 214	0	243 447
Constructions installations générales	59 807	2 943	0	62 750
Installations techniques et outillage industriel	1 881 099	1 569 707	1 838 147	1 612 659
Installations générales, agencements et divers	205 454	56 962	0	262 416
Matériel de transport	105 971	61 828	0	167 799
Matériel de bureau, informatique et mobilier	607 500	135 045	10 849	731 696
Total Immobilisations Corporelles	3 025 064	1 904 699	1 848 996	3 080 767
Total général	4 703 204	2 384 055	1 857 212	5 230 047

3.3.3.3. Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice

La totalité des dotations aux amortissements pratiqués au cours de l'exercice clos le 28 février 2022 est de nature économique. L'ensemble des amortissements est calculé en suivant le mode linéaire.

3.3.3.4. Stocks

	Situation au 28/02/2022			Situation au 28/02/2021		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Fournitures consommables	2 251		2 251	2 594		2 594
En-cours de production	522 969		522 969	1 477 595		1 477 595
Marchandises et produits finis	15 420 191	816 121	14 604 070	14 508 600	274 801	14 233 799
Stocks en voie d'acheminement	49 040		49 040	139 616		139 616
Total	15 994 450	816 121	15 178 329	16 128 405	274 801	15 853 604

Les stocks sur l'exercice ont diminué par rapport à l'année précédente. Ils représentent un peu moins de 6 mois de chiffre d'affaires. La provision pour dépréciation des stocks a augmenté de 537 k€ sur l'exercice.

3.3.3.5. Avances conditionnées

Le 1er mars 2016, 2CRSi a obtenu de BPI France deux aides à l'innovation, de chacune 250 k€, pour le développement d'un serveur informatique à haut niveau de performance et bas coûts, programme échu au 1er mars 2019.

Un premier versement de 350 k€ par avance a été reçu en 2016 et un solde de 128 k€ a été versé en 2019 soit un total perçu de 478 k€.

Un remboursement minimum de 100 k€ est obligatoire pour chaque avance soit un total de 200k€, le solde n'étant exigé que dans le cas où la technologie financée est un succès. La société a remboursé 175 k€ au cours de l'exercice et 112,5 k€ au cours de l'exercice précédent

Le solde de ces deux avances en valeur de remboursement s'élève à 165 k€ au 28 février 2022, présenté en emprunts et dettes financières au bilan.

3.3.3.6. Provisions et dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	46 665	115 000	46 665	115 000
Provision pour pertes de change	851 032	28 498	851 032	28 498
Autres provisions	72 213		72 213	0
Total Provisions pour risques et charges	969 910	143 498	969 910	143 498
Provisions pour dépréciations				
Provisions sur titres de participation	2 227 251	677 831	188 400	2 716 681
Provisions sur autres immobilisations financières	8 481	5 846	8 481	5 846
Provisions sur stocks et en cours	274 801	816 121	274 801	816 121
Provisions sur comptes clients	1 763 688	201 413	0	1 965 101
Provisions sur comptes clients groupe	515 390		515 390	0
Autres provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Total Provisions pour dépréciations	4 789 611	1 701 211	987 072	5 503 750
Total général	5 759 521	1 844 709	1 956 982	5 647 248

Il y a une baisse significative des provisions pour risques et charges qui s'explique principalement par la baisse de provision pour pertes de change.

Concernant les autres provisions pour dépréciations, on note :

- une augmentation de la provision pour dépréciation des titres de la société Boston France qui passe de 188 k€ à la fin de l'exercice précédent à 678 k€ et qui résulte de l'augmentation du capital social de cette dernière par incorporation de créance pour 624 k€ suivi d'une réduction du capital social par incorporation des pertes pour la même valeur ;
- une augmentation de la dépréciation des stocks pour 541 k€

3.3.3.7. Information sur les dettes et les créances

Créances			
Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	431 354	166 427	264 927
Créances de l'actif immobilisé	431 354	166 427	264 927
Clients douteux ou litigieux	2 322 235	402 826	1 919 409
Autres créances clients	15 607 549	15 607 549	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 634	2 634	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Etat – Impôts sur les bénéfices	1 796 197	485 656	1 310 541
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	173 057	173 057	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	168 115	168 115	
Etat – Divers	446 667	446 667	
Groupes et associés	32 792 586	32 792 586	
Débiteurs divers (a)	1 212 588	912 588	300 000
Créances de l'actif circulant	54 521 628	50 991 678	3 529 950
Charges constatées d'avance	1 167 912	1 067 816	100 096
Ecart conversion actif	28 498	28 498	
TOTAL	56 149 392	52 254 419	3 894 972

(a) *Détail Débiteurs divers : AAR et acomptes Fournisseurs : 760 k€ ; Fonds de garantie Factor : 300 k€ ; Fournisseurs débiteurs : 90 k€ ; Procédure d'exécution civile : 62 k€*

Dettes			
Libellés	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine (1)	1 392 559	1 392 559	
- à plus de 1 an à l'origine	20 894 119	9 707 874	11 186 245
Emprunts et dettes financières divers	165 222	165 222	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 169 097	5 161 292	7 805
Personnel et comptes rattachés	825 041	825 041	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 182 110	1 182 110	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 062 393	2 062 393	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	376 932	376 932	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 153	78 153	
Groupe et associés	762		762
Autres dettes (b)	1 712 576	530 166	1 182 410
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie			
Produits constatés d'avance	3 514 240	2 684 281	829 959
Ecart conversions passif	916 513	916 513	
TOTAL	38 289 718	25 082 536	13 207 181

(b) *Détail Autres dettes : Avance subvention European PILOT : 1166 k€ ; AAE et acomptes Clients : 477 k€ ; Autres charges à payer : 60 k€ (jetons de présence) ; Œuvres sociales : 6 k€ ; Clients créditeurs : 4 k€*

(1) *Dont découverts bancaires : 1 388 600,14 €*

Les dettes garanties par des sûretés réelles s'élèvent à 9 M€.

La dette financière liée à l'acquisition du groupe Boston est soumise à des covenants. Certains de ces covenants au 28 février 2021 n'étaient pas respectés et le waiver correspondant n'avait pas été obtenu. En application des règles comptables, la partie supérieure à un an de cette dette (6 000 000€ sur un total de 9 000 000€) a été considérée en intégralité comme une dette à moins d'un an. La Banque a depuis renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette.

Le montant des créances figurant en rubrique « Groupe et associés » est considéré comme étant intégralement à court terme car la convention de compte courant signée avec les filiales prévoit un remboursement à tout moment.

3.3.3.8. Ecart de conversion

	Actif	Passif
Fournisseurs hors groupe	27 593	951
Fournisseurs groupe	32	15
Clients hors groupe	874	181 881
Clients groupe	0	72 494
Autres créances hors groupe	0	0
Autres créances groupe	0	661 173
TOTAL	28 498	916 513

3.3.3.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	Montant
Marchandises facturées non livrées	19 125
Loyer Crédit-Bail	534 552
Loyer immobilier et charges locatives	367 392
Assurances	38 221
Divers frais généraux	208 621
TOTAL	1 167 912

Produits constatés d'avance	Montant
Vente de marchandises	463 248
Prestation de services	23 189
Loyers équipements	3 027 803
TOTAL	3 514 240

Charges à payer	Montant
Emprunts, intérêts à payer	25 403
Dettes fournisseurs	1 087 739
Dettes fiscales et sociales	1 117 376
RRR à accorder	2 761 339
Autres charges à payer (jetons de présence inclus)	49 000
Disponibilités	1 514
TOTAL	5 042 370

Produits à recevoir	Montant
Créances clients	11 136 033
Crédit Impôt Recherche	46 457
RRR à recevoir	570 540
Comptes courants	799 421
TOTAL	12 552 451

3.3.3.10. Capitaux propres

Le capital est composé de 17 743 430 actions de 0,09 euro de nominal réparties en deux catégories d'actions dans les proportions suivantes :

- 14 243 430 actions ordinaires et
- 3 500 000 actions de préférence dites « ADP 2017 ».

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Capital	Prime Emission	Réserves légales	Réserve indisponible	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Situation nette au 01/03/2021	1 596 909	48 576 864	160 051	28 881	1 027 161	4 485 816	(11 597 780)	44 277 902
Affectation du résultat N-1	0	(6 084 803)	0	0	(1 027 161)	(4 485 816)	11 597 780	(0)
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	(175 000)	0	0	0	0	0	(175 000) (a)
Résultat 01/03/2021 au 28/02/2022	0	0	0	0	0	0	(1 867 066)	(1 867 066)
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	780 428
Situation nette au 28/02/2022	1 596 909	42 317 061	160 051	28 881	0	0	(1 867 066)	43 016 264

(a) Versement de dividendes

Les ADP2017 ont une valeur nominale de 10 euros, dont une prime d'émission de 9,10 euros. Elles sont perpétuelles, ne comportent pas de mécanisme contractuel de remboursement ou de conversion. Elles donnent en revanche un droit à un dividende prioritaire, que 2CRSi doit obligatoirement verser en cas de résultats distribuables. Ce dividende prioritaire s'élève à 175 k€ par an.

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (AGA)

Les Assemblées Générales Mixtes du 24 mai 2018 et du 13 juin 2019 ont conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Dans le cadre de cette délégation le conseil d'administration de la Société a décidé les attributions suivantes :

Lors de la séance du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 178 179 actions à un total de 58 bénéficiaires. L'acquisition des actions est fixée au 13 décembre 2023 sous condition de présence. 44 937 actions sont devenues caducs depuis l'attribution.

Lors de la séance du 18 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 142 722 actions à un total de 34 bénéficiaires. L'acquisition des actions est fixée au 19 mars 2022 sans condition de présence ou de performance.

PLAN D'ATTRIBUTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BSPCE)

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Dans le cadre de cette délégation le conseil d'administration de la Société a décidé les attributions suivantes lors de la séance du 18 septembre 2020.

Le plan n°1 « 2020-2024 » attribue 570 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée au 19 septembre 2024. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : progression du cours de bourse, performances financières du Groupe (CA et EBITDA) et niveau de satisfaction client.

Le plan n°2 « 2020-2025 » attribue 786 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée à la date d'arrêté des comptes 2024/25. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : niveau de satisfaction des collaborateurs, progression du cours de bourse, performance financière du Groupe (EBITDA) et niveau de satisfaction client.

Depuis l'attribution de ces plans, 65 250 et 94 250 bons sont devenus caducs.

Conformément à la réglementation comptable, aucune écriture n'est passée tant que le bon n'est pas exercé.

3.3.3.11. Dettes financières

La société a signé un contrat de crédit sénior le 04/12/19 en cours de syndication avec un pool bancaire et les ratios financiers (R1, R2 et R4) ci-dessous devront être maintenus, à chaque date de test pour la période de test considérée, à un niveau inférieur à ceux indiqués dans le tableau ci-dessous :

- R1 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre groupe Boston Ltd calculé semestriellement, soit au 28/02/2021
- R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre consolidé du groupe calculé semestriellement et pour la première fois le 28/02/2021
- R4 = Dettes Financières Nettes / Fonds Propres pour le Périmètre historique de 2CRSi calculé semestriellement, soit au 28/02/2021

Date de test	Ratio R1 inférieur à	Ratio R2 inférieur à	Ratio R4 inférieur à
du 28/02/21 au 30/08/2024	2,5 x	2,5 x	60%

La société s'engage également à maintenir un niveau de trésorerie brute (augmentée de la part confirmée non tirée de tout endettement Court Terme) supérieur à 10 M€ sur le périmètre du groupe historique 2CRSi à la date de clôture de chaque trimestre comptable jusqu'à la date de remboursement de l'intégralité des sommes dues.

Le groupe historique 2CRSi ne respectant pas à la date du 28/02/2022 tous les covenants prévus dans le contrat de prêt sénior conclu le 05/12/2019 et n'ayant pas obtenu, à cette date, le *waiver* correspondant, la part de cette dette dont l'échéance est supérieure à un an est considérée comme exigible par application des règles comptables et a donc été classée comme à court terme (6 000 000€ sur un total de 9 000 000€). La Banque a depuis renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette.

Cette renonciation a été prise en compte dans le tableau « Maturité des emprunts » ci-après avec maintien de l'échéancier de la banque.

Maturité des emprunts

	Solde en fin d'exercice	exercice 2022/2023	exercice 2023/2024	exercice 2024/2025	exercice 2025/2026	exercice 2026/2027
PGE	9 812 881	818 843	2 436 079	2 450 899	2 465 851	1 641 208
Autres emprunts	11 055 836	4 035 762	4 020 074	3 000 000		
Avances conditionnées	165 222	165 222				
Total général	21 033 939	5 019 827	6 456 154	5 450 899	2 465 851	1 641 208

3.3.4. Notes sur le compte de résultat

3.3.4.1. Chiffre d'affaires

Au 28 février 2022, la société réalise un chiffre d'affaires de 35,3 M€ dont 27,5 M€ correspondent à des ventes de produits finis et des marchandises (livraisons de matériel).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison pour les ventes de matériel et au fur et à mesure de la réalisation des obligations contractuelles pour les prestations de services.

Le chiffre d'affaires de 2CRSi SA est réalisé en France et à l'export. Sa ventilation est la suivante :

	28/02/2022	28/02/2021
Ventes France	14 805 959	17 870 764
Ventes UE	6 227 666	6 198 538
Ventes Hors UE	6 478 793	2 129 038
Prestations services location France	1 830 376	5 090 112
Prestations services location UE	718 804	157 117
Prestations services location Hors UE	3 836 572	3 007 493
Prestations services autres France	1 100 175	406 347
Prestations services autres UE	73 861	82 699
Prestations services autres Hors UE	178 057	63 385
TOTAL	35 250 264	35 005 493

A noter que la cession du matériel Blade à la société hubiC pour un montant de 10 500 000 euros a été comptabilisée en autres produits de gestion courante.

3.3.4.2. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021-2022.

Le déficit reportable au 28/02/2022 est de 11 145 599 euros.

CREDIT IMPOT RECHERCHE

Notre société a réalisé au cours de l'exercice des dépenses éligibles au Crédit d'Impôt Recherche au titre de 6 projets de recherche. Au titre de l'année civile 2021, le CIR s'élève globalement à 278 739 euros et est comptabilisé en diminution du montant de l'impôt.

3.3.4.3. Autres charges et produits

Nature des autres charges	28/02/2022	28/02/2021
Redevances pour concessions,	275	1 264
Droit de reproduction	969	712
Jetons de présence	44 750	47 301
Pertes sur créances irrécouvrables	7 349 078	
Pertes de change	407 942	467 617
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	10 283 194	
Charges diverses	25 381	2 807
TOTAL	18 111 590	519 702

Nature des autres produits	28/02/2022	28/02/2021
Gains de change	305 848	396 754
Produits des cessions d'éléments d'actif cédés	20 783 596	
Produits divers	1 203	2 067
TOTAL	21 090 647	398 821

Les produits des cessions d'éléments d'actif cédés correspondent principalement :

- Reprise du matériel Blade (contrats 2017-2018) par la société HubiC pour un total de 10 500 000 euros.
- Ventes à Boston France :
la société 2CRSi a procédé le 28 février 2022 à la cession d'une partie de son stock, issue du démantèlement du matériel précédemment loué à la société Blade, à la société Boston France, Cette dernière ayant vocation à bénéficier de l'apport des activités de production et de logistique. Le montant du chiffre d'affaires correspondant est de 8 832 641 euros pour une valeur nette comptable de 7 295 462,98 euros.

Les pertes sur créances irrécouvrables concernent le solde de la créance échelonnée du client Blade devenue irrécouvrable à la suite de la reprise du matériel par la société hubiC et qui est couverte par le paiement reçu de ce dernier.

3.3.4.4. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (1 648 336) euros. Il se décompose de la façon suivante :

Nature des charges	28/02/2022	28/02/2021
Dotation prov. pour dépr. Immob. financières	683 677	2 845 990
Intérêts sur emprunts	343 974	384 815
Pertes de change	111 147	174 715
Intérêts de compte courant bancaires	6 701	20 413
Autres charges financières (Intérêts retards Greendata)	10 221	
Autres charges financières (Solde Créance Blade)	2 541 171	
TOTAL	3 696 890	3 425 933

Nature des produits	28/02/2022	28/02/2021
Reprise prov. dépr. Immobilisations financières	995 540	1 758
Intérêts sur créances commerciales		
Gains de change	79 184	56 487
Autres produits financiers (Intérêts courus groupe + Blade)	973 830	1 266 169
TOTAL	2 048 554	1 324 414

Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières sont relatives à la dépréciation des titres de la société Boston France pour 677,8 k€ et à la dépréciation des actions propres pour 5,8 k€.

Les autres charges financières correspondent au solde des intérêts à percevoir au titre de la créance financière BLADE qui a été transféré au compte de résultat à la suite de la reprise du matériel par la société hubiC.

3.3.4.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (10 369) euros. Il se décompose de la façon suivante :

Nature des charges	28/02/2022	28/02/2021
Pénalités et amendes	12 011	706
Charges sur exercices antérieurs	0	2 758 800
Rappel d'impôts	49 780	0
Valeurs comptables des éléments actifs cédés	698	1 360
Mali sur rachat actions	38 461	53 028
Dotations amortissements exceptionnels	0	89 789
Dommages & Intérêts	35 522	0
TOTAL	136 473	2 903 683

Nature des produits	28/02/2022	28/02/2021
Produits des cessions d'éléments actifs	333	8 118
Boni provenant d'achat d'actions	10 071	70 541
Autres produits exceptionnels	115 700	
TOTAL	126 104	78 659

La charge sur exercice antérieur de 2 758 800 euros au 28/02/2021 correspond à une correction d'erreur de l'exercice clos le 29/02/2020.

3.3.4.6. Transfert de charges

Nature des produits	28/02/2022	28/02/2021
Activité partielle		67 798
Régularisation mutuelle	(7 881)	72 946
Remboursement assurances	56 307	9 436
Contrat Apprentissage	127 052	63 000
Avantages en nature	50 713	66 324
TOTAL	226 191	279 504

3.3.4.7. Autres informations

3.3.4.8. Effectif moyen

	28/02/2022	28/02/2021
personnel cadre	66	65
personnel non cadre	35	38
TOTAL	101	103

3.3.4.9. Opérations avec les entreprises liées

Sociétés	Créances Clients et comptes rattachés	Créances rattachées à des participations	Compte courant débiteur	Compte courant créditeur	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Charges financières	Produits financiers
Boston France (ex Adimes)	10 599 170		701 763				6 043
ALISPALU	374 312				20 886		
HAW			78 890				836
2CRSi Corporation	40 823		5 879 215		2 030		61 972
2CRSi Middle East FZE			2 511 695				20 827
2CRSi Ltd			2 519 247				28 758
2CRSi London Ltd			16 709 653				187 312
2CRSi UK (Tranquil PC Ltd)	40 278		607 739		4 400		8 167
2CRSi BV			453 870		493 365		2 602
2CRSi Belgium SRL			120 497		181 937		723
2CRSi Singapore PTE LTD			44 879				435
BOSTON LIMITED	953		2 451 740		4 288		27 597
BOSTON SERVER & STORAGE SOLUTION	708 442				197 176		0
Green Data	389 353		611 682			10 221	17 292
Gamestream			101 715				
BLADE SAS	107 265					1 995 416	472 315
BLADE CORP	1 812 144					545 754	138 953
TOTAL	14 072 739	0	32 792 586	0	904 081	2 551 392	973 830

2CRSi SA, Boston France, 2CRSi CORP, HAW et ALISPALU ont comme dirigeant commun Alain Wilmouth.

Boston France, 2CRSi Ltd, 2CRSi Middle East FZE, 2CRSi CORP, 2CRSi BV et 2CRSi Belgium SRL sont filiales à 100% de 2CRSi SA.

3.3.4.10. Indemnités de départ à la retraite

En vertu de la législation sociale française (règlement ANC n° 2013-02), les salariés de la société auront droit à une indemnité de départ à la retraite s'ils figurent parmi les effectifs au moment de leur départ à la retraite.

L'engagement de la société à ce titre est estimé à 110 726 euros au 28 février 2022. Au 28 février 2021 cet engagement était de 477 434 euros.

Cet engagement est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur (SYNTEC) ;
- âge de départ supposé 65 ans pour les ETAM et 67 ans pour les cadres ;
- taux d'actualisation 2,04 % (0,8 % en sur l'exercice 2020-2021) ;
- taux de charge 45 % ;
- turnover : en fonction de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- Mortalité : par table par génération TGH 05 pour la population masculine et TGF 05 pour la population féminine.

La diminution de l'engagement sur l'exercice est due essentiellement à une mise à jour des paramètres liées au turn over de la société et à l'augmentation du taux d'actualisation liée à l'évolution des taux d'intérêts à long terme.

3.3.4.11. Engagements hors bilan

Type	Engagement donné	Engagement reçu
Indemnités de fin de carrière	110 726	
Nantissement Titres Green Data sur emprunt BNP	5 500	
Nantissement Titres Boston LTD sur emprunt BNP	9 000 000	
Délégation assurance sur emprunt BNP 15 M€		5 000 000
Caution BPI sur emprunt Caisse d'Epargne		6 495
Caution personne physique sur emprunts CE		1 082
Caution solidaire 2CRSi (bail Green Data)	1 451 697	
Engagement de crédit-bail (redevances restantes à courir)	5 560 529	
Autorisation découvert BNP garanti par BPI		2 025 000
Garantie de l'Etat sur PGE (90 % prêt et intérêts)		8 730 000

La société bénéficie de plusieurs lignes d'autorisation de découvert pour un montant global de 3 088 405 euros auprès de l'ensemble des établissements bancaires.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Boston, 2CRSi SA s'est porté garant de sa filiale 2CRSi London Ltd au titre du paiement du complément de prix d'acquisition potentiel couvrant 2 exercices (l'actuel et le prochain) ainsi que de l'achat de 30% complémentaires qui pourrait intervenir à partir de 2023. La valeur de l'engagement est estimée à 13,5 M€.

En date du 28 mars 2022, le bailleur du data-center de Green Data a actionné la caution fournie par 2CRSi à hauteur de 767 575,56€ TTC. Des discussions sont en cours.

3.3.4.12. Contrats de crédit-bail

Au cours de l'exercice, les contrats de financement suivants ont été signés afin de financer des équipements informatiques et la licence du futur ERP :

Crédit-bailleur	Numéro de contrat	Période contractuelle		Description	Valeur des biens pris en crédit-bail	Valeur résiduelle
		Début	Fin			
DE LAGE LANDEN	90 140 041 220	26/02/2021	25/02/2024	Matériel et équipements	169 985	1 700
LEASECOM	221L168754	01/01/2022	31/12/2024	Licence informatique	320 905	0
LEASECOM	221L168805	01/01/2022	31/12/2024	Matériel et équipements	539 110	6 572
TOTAL					1 030 000	8 272

3.3.4.13. Tableau d'information en matière de crédit-bail

Type de matériel	Valeur des biens pris en crédit-bail	Redevances payées		Dotation aux amortissements		Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Matériel et équipements	11 149 107	2 874 660	7 069 780	2 648 329	6 356 230	3 037 413	2 169 767	0	55 713
Matériel et équipements (contrats échus au 28/02/2022)	23 242 720	2 953 441	24 117 533	2 023 141	22 617 750	81 155	0	0	87 865
Licence informatique	320 905	7 016	7 016	17 828	17 828	99 096	233 926	0	0
Matériel de Transport	127 284	28 419	117 962	26 250	111 735	20 328	0	0	48 072
Matériel de Transport (contrats échus au 28/02/2022)	26 991	3 012	28 719	0	26 991	0	0	0	2 499
TOTAL	34 867 007	5 866 548	31 341 010	4 715 548	29 130 534	3 237 992	2 403 693	0	194 149

3.3.4.14. Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes selon la lettre de mission s'élèvent à :

HONORAIRES (Montants en k€)	AU 28/02/2022		AU 28/02/2021	
	EY	SFR	EY	SFR
Commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés:	270	110	209	105
Société mère	246	110	200	105
Filiales intégrées globalement	24		9	
Services autres que le commissariat aux comptes	4	0	4	0
Société mère	4		4	
Filiales intégrées globalement				
TOTAL	274	110	213	105

3.3.4.15. Rémunération des dirigeants

La rémunération brute des mandataires sociaux s'élève à 373 827 euros pour l'exercice dont 16 100 euros d'avantages en nature.

Le montant brut de la rémunération attribuée aux administrateurs au titre de l'exercice 2020/21 et payé au cours de l'exercice 2021/22 s'élève à 34 750 euros (dont 6 875 euros pour le censeur).

Au titre de l'exercice 2021/22, une enveloppe de 60 000 euros a été attribuée pour la rémunération brute des administrateurs. Cette somme a été constatée en charge au cours de l'exercice. La charge totale sur l'exercice s'élève à 44 750 euros avec l'effet de la contre-passation des charges à payer de l'exercice précédent. Le montant de la rémunération définitive n'a pas encore été fixé à la clôture de l'exercice.

3.3.4.16. Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (a) (avant résultat de l'exercice)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales											
Française											
Boston France (ex Adimes)	75 000 EUR	78 911 EUR	100,00%	812 701 EUR	812 701 EUR	701 763 EUR		2 342 702 EUR	55 960 EUR		
Green Data	10 000 EUR	284 536 EUR	55,00%	5 500 EUR	5 500 EUR	611 682 EUR	1 451 697 EUR	4 751 596 EUR	-203 603 EUR		
Etrangères											
2CRSi Corporation	1 000 USD	-4 165 548 USD	100,00%	839 EUR	839 EUR	5 879 215 EUR		2 298 052 USD	-1 582 562 USD		
2CRSi Middle East FZE	10 000 AED	-6 670 918 AED	100,00%	2 340 EUR	2 340 EUR	2 511 695 EUR		7 136 081 AED	-1 967 418 AED		
2CRSi Ltd	1 GBP	-70 994 GBP	100,00%	1 EUR	1 EUR	2 519 247 EUR		0 GBP	60 155 GBP		
2CRSi London Ltd	1 GBP	-339 535 GBP	100,00%	1 EUR	1 EUR	16 709 653 EUR		0 GBP	38 811 GBP		
2CRSi Singapore PTE LTD	50 000 SGD	-32 817 SGD	100,00%	31 990 EUR	31 990 EUR	44 879 EUR		0 SGD	-39 562 SGD		
2CRSi Belgium SRL	1 000 EUR	1 000 EUR	100,00%	1 000 EUR	1 000 EUR	120 497 EUR		181 937 EUR	819 EUR		Premier exercice clos le 28/02/2022
2CRSi BV	1 000 EUR	-26 327 EUR	100,00%	1 000 EUR	1 000 EUR	453 870 EUR		349 977 EUR	-28 964 EUR		
2CRSi Canada	0 EUR	0 EUR	100,00%	0 EUR	0 EUR	0 EUR		0 EUR	0 EUR		
Participations											
Gamestream	151 217 EUR	3 167 995 EUR	14,39%	1 399 932 EUR	1 399 932 EUR	101 715 EUR		1 522 211 EUR	43 753 EUR		Chiffres provisoires
Récapitulatif :											
Filiales françaises				818 201 EUR	818 201 EUR	1 313 445 EUR	1 451 697 EUR				
Filiales étrangères				37 171 EUR	37 171 EUR	28 239 057 EUR	0 EUR				
Participations française				1 399 932 EUR	1 399 932 EUR	101 715 EUR	0 EUR				
Participations étrangères				0 EUR	0 EUR	0 EUR	0 EUR				

(a) Y compris Capital social

Le total des prêts et avances consentis aux filiales s'élève à 29,5 M€. Sur ce montant, 19,2 M€ correspondent à l'avance à deux sociétés holding : 16,7 M€ à la société 2CRSi London Ltd (propriétaire de Boston Ltd) et 2,5 M€ à la société 2CRSi Ltd (propriétaire de 2CRSi UK Ltd). Compte-tenu des perspectives commerciales de filiales détenues par ces holdings, 2CRSi n'a pas de crainte sur le non-recouvrement de ces sommes. De la même manière, les perspectives commerciales des sociétés 2CRSi Corporation et 2CRSi Middle East FZE ainsi que des deux filiales françaises sont suffisamment bonnes pour justifier de la recouvrabilité future de ces sommes. Les créances des sociétés en Belgique et aux Pays-Bas sont couvertes par des dettes commerciales de 2CRSi SA à ces sociétés.

3.4. AUTRES ELEMENTS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

Tableau indiquant les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 I du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiements pour les clients et fournisseurs de la société (*exprimé en euros*) :

- pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jour et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jour et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	295					215	77					256
Montant total des factures concernées TTC	2 274 142	1 061 981	124 319	28 888	390 131	1 605 319	2 826 519	1 167 331	497 436	478 072	5 787 489	7 930 328
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	6,95%	3,25%	0,38%	0,09%	1,19%	4,91%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							8,02%	3,31%	1,41%	1,36%	16,42%	22,50%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours						30 jours					